



CH-3003 Berne, SECO-DA/zbo

Courrier A

Madame
Sandrine de Kermel
Présidente
Association pour le développement de l'économie régionale
2, Chemin de l'Ancien-Péage
1290 Versoix

Berne, le 1^{er} avril 2020

COVID-19: Votre lettre du 19 mars 2020

Madame,

Je vous remercie de votre lettre du 19 mars 2020. Le Conseil fédéral est parfaitement conscient du fait que les entreprises, les salariés et les indépendants se trouvent actuellement dans une situation extrêmement difficile, les mesures adoptées pour la protection de la population ayant des répercussions économiques majeures.

En raison de la forte dynamique du virus COVID-19, le Conseil fédéral a renforcé à plusieurs reprises les mesures de protection de la santé de la population. Depuis le 16 mars, il qualifie la situation en Suisse de « situation exceptionnelle », au sens de la loi sur les épidémies. Tous les magasins, restaurants, bars et installations de divertissement et de loisirs seront fermés jusqu'au 19 avril 2020. Depuis le 21 mars, les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits. Il s'agit là de mesures certes drastiques, mais destinées à réduire autant que possible le nombre de nouvelles infections. Dans le même temps, de grands efforts sont faits dans le secteur de la santé pour pouvoir admettre et traiter de nouveaux flux de patients.

Le Conseil fédéral sait que les mesures de protection de la population ont un impact considérable sur la vie publique, sur l'économie et sur les loisirs en Suisse. De nombreuses entreprises doivent en effet faire face à une chute brutale de la demande et des ventes, voire ne sont plus du tout autorisées à proposer leurs produits et services. Le Conseil fédéral veut donc venir en aide à l'économie le plus rapidement et le moins bureaucratiquement possible, afin de réduire les problèmes de liquidités et d'éviter la menace d'une forte hausse du chômage.

Depuis le 20 mars 2020, le gouvernement a fourni à plusieurs reprises des informations sur des mesures de soutien de grande envergure. Elles s'adressent en particulier aux petites PME, aux salariés et aux indépendants. L'objectif principal est de maintenir l'emploi, de garantir les salaires et de soutenir les indépendants. Des mesures ont également été prises dans les secteurs culturel et sportif pour



éviter les faillites et en atténuer le cas échéant les conséquences financières dramatiques. Au total, plus de 40 milliards de francs suisses sont à la disposition de l'économie. Le Conseil fédéral a pris ces mesures parce qu'elles permettent un soutien simplifié, ciblé et rapide aux personnes et aux secteurs concernés.

Certaines des propositions mentionnées dans votre lettre ont déjà été intégrées. Avec la crise actuelle et ses développements imprévisibles, nous sommes dans un processus continu et évolutif. Le Conseil fédéral analyse en permanence la situation et décidera, au besoin, de mesures supplémentaires. À cet égard, nous vous sommes reconnaissants de votre lettre, qui explique plus en détail la situation des petites et moyennes entreprises de notre pays.

Je suis convaincu que ces mesures, qui bénéficieront en premier lieu aux salariés et aux petites entreprises, constituent un soutien indispensable à l'économie suisse et qu'elles lui permettront de surmonter cette crise aux mieux.

Dans l'espoir d'un prompt et salubre retour à la normale, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux sentiments.

Guy Parmelin
Conseiller fédéral